Certifié exécutoire par le Maire compte
[illegible] Sous-Préfecture
8-7-98 et de la publication
1-7-98
Le Maire.

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 1998

DELIBERATION N°98/06/363

OBJET : EXTENSION DE L'ECOLE DU CENTRE
APPEL D'OFFRES OUVERT : Lancement

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des communes et notamment ses articles R 314-1 et R 314-2,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 253 bis, 296 à 298,

CONSIDERANT qu'il convient d'améliorer les conditions et capacités d'accueil de l'école du Centre,

REÇU LE
- 8 JUIL. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

VU l'avis de la commission travaux et finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises joint en annexe de la présente délibération,

AUTORISE l'institution d'un cautionnement pour le présent marché fixé à 800 francs , compte tenu des frais importants liés à la reprographie d'un grand nombre de plans et de pièces écrites,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 296 à 298 du code des Marchés Publics ,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer le marché et tous les documents y afférents.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de la Commune , exercice 1998, fonction 1 , sous fonction 11 , nature 231 311.

FAIT et délibéré les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE